



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 31 janvier 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Fin de la concession ZAE d'Erbajolo au 31/12/2021. Transfert du patrimoine immobilier à la Communauté d'Agglomération de Bastia. PV de transfert.

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 janvier à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 25 janvier 2022.

PRESENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
PELLEGGRI Leslie	à	SAVELLI Pierre
BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Héléne

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Héléne, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, LACAVE Mattea, MASSONI Jean-Joseph.

QUORUM : 14

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

Objet : Fin de la concession ZAE d'Erbajolo au 31/12/2021. Transfert du patrimoine immobilier à la Communauté d'Agglomération de Bastia. PV de transfert.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le traité de concession, accompagné du cahier des charges de la concession, conclu le 05 mars 1996 entre la ville de Bastia et la SAEML Bastia aménagement et concédant à cette dernière l'opération d'aménagement de la ZAE d'Erbajolo, ainsi que ses avenants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 novembre 2008 approuvant les conditions patrimoniales et financières du transfert de la ZAE D4Erbajolo et notamment le traité de concession à la SEM Bastia Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 approuvant l'avenant 13 au traité de concession et fixant le terme de la concession au 31 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22/12/2021 entérinant l'affectation du foncier bâti au domaine public de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ainsi que la conclusion de conventions d'occupation temporaire du domaine public avec les utilisateurs des espaces « bureaux » ;

Considérant les fonctions de M. Massoni, Président Directeur Général de la SAEM Bastia Aménagement ;

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. Massoni a quitté la salle du Conseil et n'a pas participé au vote ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

-D'approuver le procès-verbal de transfert des actifs, ci-annexé ;

-De désigner un notaire afin de procéder aux formalités requises ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents inhérents à ce dossier ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO